



Ville de Castelnaudary

Direction Aménagement Foncier  
Urbanisme

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : 3 Domaine et Patrimoine  
Sous matière : 3.3 Locations

**OBJET** : Site Andréosy : avenant n° 3  
à la convention de mise à disposition de  
locaux au profit de la Société LA  
FABRIQUE

Décision N° 2024-135

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

**VU** la convention du 24 mai 2023, l'avenant n° 1 du 21 mai 2024 et l'avenant n° 2 du 16 septembre 2024 au profit de la Société « LA FABRIQUE»,

**CONSIDERANT** la demande de la Société « LA FABRIQUE », d'occuper des locaux supplémentaires, pour l'exercice de leur activité et préalablement à la construction de leur structure projetée à la zone d'activités Nicolas Appert.

**CONSIDERANT** l'utilité de mettre temporairement à disposition une partie du rez-de-chaussée du bâtiment A2, au profit de cette société,

### DECIDE :

**ARTICLE 1** : de signer l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition au profit de la Société « LA FABRIQUE ».

**ARTICLE 2** : la mise à disposition est consentie aux conditions énumérées dans la convention du 24 mai 2023, l'avenant n° 1 du 21 mai 2024, l'avenant n° 2 et l'avenant n° 3, à compter de la date de signature du présent avenant.

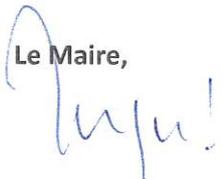
**ARTICLE 3** : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 22 avril 2025,



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le **29 AVR. 2025**

ID : 011-211100763-20250422-DEC2025135DAFU-CC